

FC 508

G 7

H 5

2

\*\*\*

Avez-vous considéré quel pourrait-être le résultat de l'harmonie et de l'unité d'action des deux compagnies, en Europe, travaillant pour le développement de la colonisation dans le Nord-Ouest et l'intérêt général du Canada ?

Je n'ai pas besoin de répéter dans cette lettre ce que je vous ai dit si récemment quant à la manière dont on pourrait effectuer un arrangement et rendre justice à un certain point aux personnes qui ont investi de l'argent dans le chemin de fer du Grand-Tronc.

Mon but, en vous écrivant aujourd'hui, est de vous demander de me laisser savoir lundi, s'il est possible, la décision que vous avez prise sur la question que je vous ai soumise.

Vous ne vous dissimulerez pas indubitablement que, à moins que je ne puisse m'assurer l'intervention du gouvernement, il sera de mon devoir, dans ma position, de faire un appel au parlement pour obtenir justice de la manière que les usages constitutionnels me permettront.

Vous remerciant encore pour la bonté que vous avez eue de me donner l'occasion de vous soumettre cette question,

Veuillez me considérer  
toujours votre etc.,

J. HICKSON,  
Gérant-Général.

Au Très Honorable

SIR JOHN A. MACDONALD, K.C.B.,

Etc., etc., etc.

Ottawa.

Ottawa, 4 février 1884.

CHER M. HICKSON,

Je dois accuser réception de votre lettre du 2 courant que j'ai reçue hier (dimanche). Je n'ai pas eu l'occasion de la soumettre à mes collègues avant cette après-midi à une réunion du Conseil. Je leur ai expliqué généralement les différentes questions que nous avons discutées lorsque j'ai eu le plaisir de vous rencontrer pour la dernière fois, mais ils voudraient que vous leur soumissiez catégoriquement pour leur mûre considération, vos suggestions sur la manière d'en arriver à un arrangement, de sorte que si une injustice a été faite par l'aide projetée à la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, aux actionnaires du Grand-Tronc, on puisse y porter remède.